

Chers amis,

Plusieurs d'entre vous ont été nouvellement nommés sur des paroisses de la Côte et découvrent l'accueil de prêtres étrangers pour un service pastoral pendant l'été. A cette occasion, nous désirons vous redonner quelques repères qui vous aideront à aborder ces échanges entre Eglises :

1. La demande du prêtre étranger accueilli pour un service paroissial doit être adressée au vicaire général et/ou à la Coopération missionnaire avant la fin décembre.
2. Il arrive que des prêtres venus d'ailleurs offrent directement leur service aux curés par l'intermédiaire d'amis prêtres ou laïcs ou dans le cadre d'un jumelage. Par souci de clarté et d'équité, nous demandons que ces démarches éventuelles soient également soumises au vicaire général et/ou à la Coopération missionnaire pour accord préalable.
3. Au mois de janvier, se réunit une cellule de discernement qui étudie chaque demande individuellement. Une réponse est alors donnée à chaque prêtre ayant posé sa candidature.
4. Le prêtre accueilli doit fournir l'accord écrit de son propre évêque et remplir la fiche d'information prévue par le diocèse de Nantes.
5. **Le diocèse a donné des directives précises concernant les questions suivantes :**
 - a) Le contrat de service du prêtre accueilli prévoit sa présence pour 2 mois pleins (juillet et août), sauf exception.
 - b) Les conditions financières de ce service pastoral à savoir : le règlement du voyage jusqu'à 700 euros et l'équivalent de deux mois d'offrandes de messe au tarif diocésain. Les assurances sont prises en charge par le diocèse de Nantes pour la période de présence dans le diocèse, soit du 1^{er} juillet au 31 août.
 - c) Les conditions d'accueil et de travail comprennent la prise en charge du logement, de l'entretien, de la nourriture, des déplacements... et prévoient des périodes de détente.
 - d) Concernant les demandes de financement de projet dans le diocèse d'origine du prêtre accueilli, la question est laissée à la vigilance et à la sagesse des responsables de paroisse qui doivent décider de façon juste et convenable.

L'accueil des prêtres étrangers et les sollicitations auprès des paroissiens vous donnent l'opportunité de rappeler l'existence des Oeuvres Pontificales Missionnaires (O.P.M.) qui permettent un partage équitable au sein de l'Eglise universelle.

Le jeudi 9 juillet à Kerguenec de 16h à 22h, une rencontre est organisée pour les prêtres accueillis en présence des équipes paroissiales, laïcs et curés, des paroisses concernées. Notre évêque y sera présent.

Fin d'août, une rencontre bilan rassemble les curés des paroisses d'accueil, les prêtres accueillis et le vicaire général. En août 2015, Mgr Pascal N'Koué, archevêque de Parakou sera invité à cette rencontre. La date sera fixée prochainement.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël et une sainte année 2015.